

Acte n°2023-17

**Le Conseil d'Administration, en sa séance du 23 juin 2023,
sous la présidence de Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Vu l'arrêté n°2019-38 portant nomination de Mme Catherine SCHMITTER en qualité de référente déontologue et l'arrêté n°2021-54 portant renouvellement de sa mission ;

Vu les rapports d'activité de la Référente déontologue de l'Université Lyon 2, portant sur les années 2019 à 2022 présentés en séance,

Prend l'acte suivant :

Objet : Présentation des rapports d'activité de la référente déontologue

La Référente-déontologue, Madame Catherine SCHMITTER, a présenté en séance, aux membres du Conseil d'Administration, l'ensemble des rapports d'activité de sa mission de référente déontologue pour les années 2019 à 2022, conformément aux documents joints en annexes.

Fait à Lyon, le 27 juin 2023,
La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 30 juin 2023

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 30 juin 2023

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07

Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr